

*Loi anti-inflation*

Délai de décision

(7) Toutes questions relatives à toute motion dont la Chambre des communes procède à l'examen en application du paragraphe (6) doivent être débattues sans interruption et tranchées au plus tard le troisième jour de séance suivant celui du début de l'examen de la motion.»

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Madame l'Orateur, quand le premier ministre (M. Trudeau) et le ministre des Finances (M. Macdonald) ont mis les chefs des partis de l'opposition au courant du programme de lutte contre l'inflation le soir du 13 octobre, je leur ai fait part de mon inquiétude au sujet de la durée du programme que le premier ministre et le ministre des Finances manifestaient l'intention de présenter. Ce n'était évidemment pas l'endroit pour formuler des critiques détaillées ou même des propositions précises, mais j'ai d'abord exprimé mon inquiétude quand on m'a annoncé le programme. Plus tard dans la soirée, quand on m'a invité à faire mes commentaires en public, c'était sur la durée du programme que je me suis surtout arrêté et que j'ai exprimé mes inquiétudes. Le lendemain, le 14 octobre, quand le gouvernement a soumis son Livre blanc à l'examen de la Chambre, je me suis attardé sur ces inquiétudes, comme en fait foi la page 8199 du Hansard. Aucun bill n'avait alors été présenté. Nous étudions le Livre blanc avant la présentation du bill, et nous ne savions donc pas exactement ce que renfermerait le bill.

Au cours de l'étude du Livre blanc le 14 octobre, j'ai dit que nous en appuyions les principes généraux. J'ai aussi dit que nous pourrions appuyer les décisions du gouvernement suivant sa réaction à nos inquiétudes et à nos observations. Entre-temps, après avoir exprimé nos préoccupations au sujet du programme, nous avons dit que nous attendrions de voir le bill. Le bill C-73 a été présenté en première lecture le 16 octobre. Le vendredi 17 octobre, le débat de deuxième lecture s'est engagé et le leader à la Chambre de mon parti, le député de Peace River (M. Baldwin), a été notre premier porte-parole à participer au débat de deuxième lecture.

Il a de nouveau parlé de la durée du programme du gouvernement ainsi que de la durée d'application du bill. Le député de Peace River a fait valoir de très solides arguments. S'il l'a fait c'est qu'après avoir vu le bill, nous nous sommes rendu compte qu'il ne s'agissait pas seulement d'un programme plus long que de raison, à notre avis, mais bien d'un programme d'une durée indéfinie. Il était clair d'après le bill que le gouvernement ne se limitait pas à trois ans et quart, mais qu'il établissait un organisme qui lui permettrait de prolonger la période d'application du bill presque indéfiniment, ou certes pour une longue période, en se bornant à présenter à la Chambre et à faire adopter après un débat très limité une résolution prolongeant la durée d'application du bill. Ainsi donc, je le répète, nous avons découvert que la période d'application était pratiquement indéfinie.

A ce sujet, le député de Peace River, comme en fait foi la page 8314 du Hansard, a dit:

... cet aspect est tout à fait inacceptable ...

● (1610)

Le député de Peace River a indiqué que nous soumettrons un amendement sur cette question au cours des séances de comité ou plus tard. Je demande aux députés de la Chambre de ne pas oublier qu'il serait alors extrêmement facile au gouvernement de prolonger la durée du programme au moyen de cette résolution. Les réseaux de la radio et de la télévision ont fait connaître mon opinion et ma préoccupation sur la durée du programme. J'ai bien fait

[M. Macdonald (Rosedale).]

savoir que, si l'opposition officielle appuyait l'établissement d'un programme visant à mater l'inflation et à briser la crise inflationniste actuelle, elle n'approuverait cependant pas en troisième et dernière lecture, un bill comportant les précisions de durée proposées par le gouvernement.

Je demande aux députés de bien comprendre que le programme de contrôle des prix et des salaires du gouvernement et le bill C-73 sont deux choses bien différentes. Le bill C-73 ne définit ni ne décrit le programme de contrôle des prix et des salaires du gouvernement. Il n'établit pas en soi, de programme. Le bill C-73 ne fait que déléguer des pouvoirs exorbitants au gouvernement ainsi qu'au directeur de la Commission anti-inflation et à la Commission. Le gouvernement lui-même, par la voix du premier ministre, du ministre des Finances et d'autres ministres, a annoncé à la Chambre et à la population du Canada d'une manière assez vague un programme de contrôle des prix et des salaires. Mais étant donné les pouvoirs qui lui seraient conférés en vertu de ce bill, s'il était adopté, le gouvernement en conseil pourrait, quand il le jugerait utile, modifier complètement le programme de contrôle des prix et des salaires.

Le gouvernement cherche à se faire donner ces pouvoirs pour 3 ans et 3 mois ou plus. Les porte-parole du gouvernement nous assurent qu'ils espèrent mettre fin au programme avant ce délai, mais libre à lui de le faire ou non. Il peut en effet y mettre un terme, mais quand bien même le programme prendrait fin, les énormes pouvoirs conférés au gouvernement par la loi proposée lui resteraient. On ne demande certainement pas à la Chambre et aux députés de voter sur un programme précis de réglementation des prix et des salaires. On nous demande de voter sur un bill qui conférerait d'immenses pouvoirs au gouvernement pendant trois ans et trois mois, sinon plus. S'il faut un exemple, les antécédents de la loi sur la production de défense montrent combien il répugne aux gouvernements d'abandonner les pouvoirs qu'ils ont reçus.

Il importe de faire une distinction entre un programme de contrôle des salaires et des prix, tel que le gouvernement l'a exposé, et le bill qui nous est présenté, parce qu'il s'agit de deux choses différentes. On ne nous demande pas de mettre en vigueur le programme de contrôle des salaires et des prix pour une période de six mois, un an, un an et demi, trois ans, ou trois ans et trois mois ou plus. On nous demande, en fait, de donner au gouvernement le pouvoir d'élaborer son propre programme de contrôle des salaires et des prix, programme anti-inflationniste, ou d'exercer ces pouvoirs à sa guise. Si le bill était adopté, rien n'empêcherait le gouvernement de transformer le programme sans qu'il ait à en informer le Parlement. Cela me paraît en soi une raison suffisante pour devoir limiter la durée d'application de ce bill à au plus 18 mois.

J'ai pris la parole le 14 novembre au cours du débat à la Chambre sur la motion du NPD. Je voudrais donner lecture de certaines de mes remarques d'alors pour rappeler au ministre et aux députés de l'opposition que je ne soulevais pas ces objections cet après-midi pour la première fois. J'ai fait part de mes inquiétudes la première fois que le premier ministre et le ministre des Finances m'ont décrit ce programme à moi ainsi qu'aux chefs des partis de l'opposition. J'ai souvent exprimé mes inquiétudes depuis. L'après-midi du 14 novembre, et je m'excuse de citer mes propres paroles, mais je le ferai quand même, j'ai dit: